
Salim Chena

Les traversées migratoires dans l'Algérie contemporaine

Africains subsahariens et Algériens vers l'exil



KARTHALA

Les migrations internationales occupent une place de plus en plus importante dans l'espace public ; pourtant, les expériences vécues par les migrants restent traitées sur le mode de la dramatisation, voire du misérabilisme, ou alors selon des critères sécuritaires qui relèvent de la raison d'État ou de sentiments xénophobes. Les figures qui se dégagent de ces représentations font des exilés soit des victimes, soit des menaces. En revenant sur les conditions des migrations irrégulières vers et à partir de l'Algérie, cet ouvrage vise à rendre aux exilés l'expérience de l'exil.

Soutenu par des enquêtes ethnographiques menées auprès de migrants subsahariens et d'émigrants algériens, l'auteur cherche à rendre compte des mobilités humaines traversant l'Algérie contemporaine. Ces migrations se déroulent aux marges de la société algérienne soit elles y pincent des exilés subsahariens, soit les exilés algériens en proviennent. Ces marges donnent à voir les modalités par lesquelles se constituent les lieux migratoires - faites de routes, de carrefours et d'impasses -, les formes d'institutionnalisation des réseaux, l'économie informelle de ces mobilités ou encore les carrières des migrants et des demandeurs d'asile.

Habiter, travailler, coordonner les passages, contourner les frontières, organiser la survie, assurer la solidarité représentent les principales tâches réalisées par les communautés étudiées. Le Maroc (Rabat, Oujda) et surtout l'Algérie (Alger, Annaba, Oran, Maghnia, Tamanrasset) sont le théâtre de ces migrations. C'est depuis la perspective des discours, des récits, des anecdotes des exilés que se construit cet ouvrage. Les traversées des migrants et des demandeurs d'asile subsahariens, croisées avec celles des émigrants algériens, permettent de pénétrer le monde et l'imaginaire des exilés. Loin de n'être que des « passagers clandestins », les exilés contribuent aux économies, aux cultures et aux sociétés qu'ils découvrent.

Salim Chena est chercheur associé au laboratoire Les Afrique dans le Monde (CNRS/Sciences Po Bordeaux). Diplômé de Sciences Po Bordeaux, il est aussi un membre fondateur de la revue en ligne Dynamiques internationales. Ses travaux portent sur les migrations et l'asile au Maghreb, la politique internationale dans l'aire maghrébo-saharienne et la philosophie sociale.

Remerciements

Mes premiers et plus grands remerciements sont adressés à mes parents sans qui ce travail n'aurait jamais pu être mené à terme ; leur soutien pendant la durée de mes études et de mes recherches, et surtout leur confiance ont été indispensables. Mes parents, comme Fayçal, Souad et Tarek, m'ont surtout transmis des valeurs qui accompagnent les choix orientant ces réflexions. Ce travail de terrain en Algérie n'aurait pas été possible, non plus, sans l'aide vitale de Mourad, cousin, traducteur, facilitateur, discutant, qui m'a aussi éclairé sur l'Algérie actuelle ; le temps et l'énergie qu'il a consacrés aux terrains annabis et oranais n'ont pas été vains. Je tiens, ici, à exprimer mon infinie gratitude à toute ma famille, en France comme en Algérie, dont la parole a contribué à construire ma vision du monde et *ipso facto* mes travaux.

Je remercie sincèrement Dario Battistella qui a accepté de diriger ces recherches qui se sont progressivement autonomisées des théories classiques des relations internationales, bien que les débats théoriques et épistémologiques de ces dernières aient formé la matrice de ce travail. Son ouverture et sa rigueur intellectuelles, mais aussi son intégrité, constituent pour moi un modèle d'indépendance d'esprit et un guide vers une réflexivité critique. C'est aussi lui qui m'a fait découvrir Edward Saïd et m'a convaincu que l'on pouvait aujourd'hui encore assumer une orientation théorique critique.

Aïssa Kadri, qui a présidé mon jury de thèse, tient également une place particulière dans ces remerciements. Sa rencontre, à l'occasion de la parution d'un numéro de *Naqd* en 2009, a constitué la première reconnaissance d'un travail pourtant encore alors très exploratoire, mené par un doctorant sans financement institutionnel et défendant des travaux originaux. C'est aussi de son soutien que dépend cette publication. Je remercie aussi très vivement Gilles Ferréol et Emmanuel Terray d'avoir accepté de considérer ce travail en siégeant dans mon jury de thèse et en me gratifiant de leurs félicitations. Et, Catherine Wihtol de Wenden pour avoir bien voulu préfacer cet ouvrage.

Bien évidemment, ces lignes et ces idées n'auraient pu émerger, être écrites et défendues avec tant de convictions sans les informations, les

dialogues, les observations, les expériences qu'ont bien voulu partager les exilés rencontrés – au nombre de cinquante-trois – lors de mes enquêtes à Rabat, Oujda, Alger, Tamanrasset, Annaba, Sidi Salem, Oran, Aïn Turck et Maghnia, entre 2008 et 2011. Mon seul souci, en vérité, est de ne pas avoir trahi leur confiance, leurs paroles et leurs épreuves. Ils ont bien voulu m'accepter parmi eux et exprimer leurs vécus et leurs ressentis. Ces lignes leurs sont dédiées sans distinction.

Je ne peux citer toutes les personnes rencontrées et qui m'ont facilité l'accès aux données de terrain, mais je suis extrêmement reconnaissant envers Tarek Chenafi et Kamel Seghir, qui m'ont ouvert les portes de Sidi Salem, Omar Betina à Alger, Omar Bouguetaïb à Aïn Turck mais aussi Jean-Louis Edogué N'Tang à Rabat et tous les autres exilés rencontrés au Forum social maghrébin de 2008 – sans qui cette thèse n'aurait jamais décollé : Tony, Félix, Zico et Cédric à Tamanrasset, Champi à Oran. Je remercie également les membres de l'ABCDS, à Oujda, pour leur accueil et je les félicite pour leur solidarité envers les exilés ; merci pareillement à L'Ayache, Mourad, Samir, Hakim et Feissal Abdelaziz qui ont facilité mon séjour et mon travail à Tamanrasset.

Mes remerciements vont également aux nombreuses personnes qui m'ont permis d'orienter mes recherches, terrains et réflexions, parmi lesquelles Sassia Spiga, Zineddine Zemmour, Noureddine Khaled et Karim Khaled. Un merci également à Mustapha Benfodil, Chahreddine Berriah et Samir Aberkane pour avoir bien voulu me rencontrer, échanger et m'orienter sur certaines de mes recherches. Les membres du CISS à Rabat et du CISP à Alger m'ont aussi ouvert leurs portes, je les en remercie fortement.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des militant(e)s, chercheur(e)s ou citoyen(ne)s qui ont contribué à m'orienter dans ces terrains de la marginalité et dans mes réflexions ; je ne peux tous les nommer. Pour mener à bien cette recherche, j'ai profité de rencontres, de conseils, de discussions, d'échanges qui ont pu enrichir ces réflexions. Merci, donc, à Mehdi Alioua, Kamel Belabed, Fatma Zohra Benbrahim, Ali Bensaâd, Mostefa Bouchachi, André Bourgeot, Kamel Daoud (LADDH), Daho Djerbal, Abdelouhab Fersaoui, Abdelawahab Haddad, Charef Kassous, Arab Izarouken, Smaïn Laacher, Mimi (SARP), Emmanuelle Mitte, Mohamed Saïb Musette, Alexandra Novosseloff, Gérard Prévost (qui m'a fait connaître les travaux de Jean-Marie Vincent et Marcel Mauss), Ahlame Rahmi, Boubakeur Sabouni, Farida Souiah, Zineddine Tebbal, Anne-Sophie Wender.

Enfin, l'édition de cet ouvrage a été possible grâce au travail et à l'accompagnement de Zahia Tazaïrt et à Robert Ageneau, que je tiens, tous deux, à saluer ici.

Préface

Catherine Wihtol De Wenden

Cet ouvrage tiré d'une thèse sur les « traverses et traversées » des sans-papiers dans l'Algérie contemporaine est le fruit d'un travail de terrain mené sous la forme de conversations avec une cinquantaine d'exilés algériens et subsahariens dans leur aventure migratoire au Maghreb, couplé avec un riche corpus de lectures pluridisciplinaires. L'objet d'étude porte sur les transmigrants sub sahariens utilisant le Maghreb comme terre de transit, et sur les « grilleurs de frontières » que sont les *harraga* algériens, unis par une communauté de destin autour de l'exil. Les entretiens sont mêlés à des références philosophiques, littéraires et sociologiques sur l'exil qui rendent les sept chapitres très agréables à lire, truffés d'une grande richesse de références. L'objectif central, qui constitue la problématique de la thèse, a été de déconstruire les représentations médiatiques des migrations irrégulières des Subsahariens et des Algériens. Ainsi, on suit au long de l'ouvrage, le parcours du migrant, « ce volontariste absolu » comme le dit l'auteur.

À travers plusieurs lieux d'observation longue et minutieuse, Tamanrasset dans le sud algérien, les enclaves espagnoles de Ceuta et Mellilla au Maroc, les abords d'Annaba au nord-est de l'Algérie, on suit à la fois l'aventure des Subsahariens en Algérie et des Algériens en exil « chez eux » et en partance vers l'Europe à travers une série d'images et de réalités. Tout d'abord (chapitre 1), l'auteur montre que la construction médiatique des migrations subsahariennes en Algérie relève d'une approche essentiellement sécuritaire où l'exilé est à la fois présenté comme une menace (drogue, sida) et une victime. Une autre image stigmatisante (chapitre 2) est celle de la *harga* dans la mesure où elle donne l'image de l'Algérie à l'extérieur à travers l'exil, illustrant la faillite d'un système politique qui cherche à criminaliser son émigration irrégulière sans parvenir à l'arrêter. L'auteur présente l'Algérie comme « obsédée par sa jeunesse », depuis les révoltes d'Octobre 1988, présentée comme dangereuse car émeutière, suicidaire et tentée par l'émigration clandestine. L'exil est partout. Chez les Subsahariens, il fait l'objet d'une autogestion et d'une marchandisation très élaborée, depuis la traversée du désert jusqu'à la côte

sud de la méditerranée : l'auteur révèle la profondeur de sa familiarité avec son terrain d'enquête (chapitre 3) et écrit : « la solidarité entre migrants ... est si forte qu'elle marque l'existence du politique comme force sociale invisible des sujets qui l'ont historiquement suscitée ». Les développements sur le prix du voyage et sur l'économie générale de la vie des exilés sont particulièrement percutants. Puis le migrant est confronté au droit (chapitre 4), qui organise ce que l'auteur appelle « le marché captif de la mobilité », dans un « couple répression-corruption qui fonctionne à merveille » et passe par une réification des êtres humains à travers les contrôles, les arrestations, les centres de rétention et les reconductions à la frontière subsaharienne. L'aventure passe aussi par la tentative de demande du statut de réfugié (chapitre 5) en Algérie et au Maroc où le HCR est quasiment seul face aux pouvoirs publics. L'auteur montre la faiblesse de la protection des demandeurs et la précarité du statut des réfugiés au Maghreb, les affres du harcèlement policier et la mise à l'épreuve du corps, qu'il s'agisse de Tamanrasset ou de Ceuta et Melilla pour les Subsahariens (chapitre 6). Mais l'exil peut aussi être vécu à domicile, en Algérie, pour les futurs *harraga*. Il s'agit d'un exil intérieur (chapitre 7), où les candidats au départ fuient l'injustice plutôt qu'ils ne vont chercher l'eldorado. On y découvre les difficultés extrêmes de la vie en Algérie dans les habitats de fortune proches de la ville d'Annaba et l'absence d'espoir des populations qui y sont entassées, oubliées de l'État.

L'un des apports majeurs de la thèse est l'insistance sur la politisation des discours des personnes rencontrées, sur l'émergence d'une culture de la mobilité malgré la difficulté à la mettre en œuvre légalement et dans la dignité, la réification des exilés par les pouvoirs publics, les services sociaux, les discriminations de la part d'une partie de l'opinion publique. L'Algérie, devenue pays d'accueil et de transit malgré elle, avec la mobilité des Subsahariens, tout en restant pays de départ avec les *harraga*, est mal préparée à affronter ce bouleversement rapide. L'auteur en retrace une fresque minutieuse, étape par étape, lieux par lieux, milieux par milieux. Malgré le caractère dramatique de beaucoup de ces points de traverses et de ces traversées, ce travail se lit très agréablement, grâce à l'originalité de la méthode d'écriture choisie, combinant harmonieusement écrits d'auteurs et témoignages vécus.

Cette recherche s'inscrit aujourd'hui au cœur d'un courant consacré au passage des frontières, notamment dans l'espace euro-méditerranéen. Les politiques migratoires restrictives conduisent moins à la dissuasion de quitter le pays qu'au développement de migrations irrégulières depuis le Maghreb et d'économies mafieuses du passage clandestin. Afin de lutter contre ces flux, les États renforcent la surveillance des frontières qui se traduit par une économie du voyage sur tout le pourtour sud méditerranéen mais aussi au-delà, en Afrique subsaharienne. Ce sont ces Subsahariens qui, dans la thèse Mehdi Alioua, soutenue à l'Université de Toulouse sous la direction d'Alain Tarrius en 2011, sont désignés sous le terme de

transmigrants entre l'Europe et le Maghreb. Ceux qui n'ont pas réussi à traverser finissent par s'installer, bon an mal an, au Maroc, un pays de départ devenu pays d'accueil et de transit du fait de la frontière à distance imposée par l'Union européenne. Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles au Maroc, mais aussi Rabat sont des points de fixation des Subsahariens qui y ont élu domicile dans l'attente éventuelle d'un nouveau départ tout en vivant de petits métiers de rue dans les interstices du marché du travail.

De même, la thèse de Farida Souiah, sur les *harraga* algériens, soutenue à Sciences-Po en décembre 2014 sous ma direction, dont le schéma d'analyse est emprunté à Albert Hirschman (*Exit, Voice and Loyalty*), montre qu'*Exit* et *Voice* ne sont pas alternatifs mais complémentaires dans le cas des jeunes Algériens candidats au départ. Les jeunes *harraga* désirent quitter leur pays parce que la situation leur semble immuable et qu'ils ne perçoivent aucune perspective pour changer de vie. Leur frustration est d'autant plus grande qu'elle se réfère aux richesses en hydrocarbures du pays, une richesse détournée à leurs yeux par le régime. La *harga* est coûteuse, mais la solution de la contestation (*Voice*) apparaît être de peu d'impact. S'ils prennent part à des émeutes, c'est pour trouver un exutoire à leur colère plutôt que pour changer de régime, car ils n'ont aucun espoir de ce côté-là. Le *harrag* n'est donc ni un contestataire ni un symbole du dysfonctionnement du pays, bien que l'Algérie cherche à pénaliser le départ irrégulier, qui lui donne une mauvaise image sans toutefois empêcher l'émigration régulière. La recherche d'Ali Bensaâd, enseignant à l'Université d'Aix-Marseille, porte sur la Libye comme pays- sas d'expérimentation des frontières à distance et débouché de la traversée du désert à travers des routes définies par les passeurs. Des recherches parallèles ont été menées sur le Mexique. La thèse d'Argan Aragon sur les clandestins d'Amérique centrale, qui transforment le Mexique en pays d'accueil et de transit et subissent les pires menaces des passeurs mais surtout des cartels de la drogue dans leur route vers « *El Norte* », s'inscrit dans la même analyse du passage de la frontière, une thématique également présente dans le cinéma qui relate les odyssées modernes de ces militants de l'ombre pour le droit à la mobilité. Hier négligé, le passage s'inscrit, grâce à ces travaux, au cœur de l'analyse des migrations internationales.

Introduction

Les migrations internationales sont habituellement, et trop simplement, expliquées par des facteurs extérieurs à leurs protagonistes. Les causes ainsi envisagées des mobilités humaines sont multiples : pauvreté, chômage, violences multiformes, crise politique aiguë, conflit armé, crise écologique aux diverses conséquences... Encore faudrait-il revenir à des catégories particulières, ordonnant une réalité plurielle : la distinction première étant celle qui oppose le migrant économique au réfugié et demandeur d'asile. Chacune de ces raisons pouvant pousser et forcer un être humain à quitter son domicile, son pays, sa famille, relève d'une forme spécifique de migration dans un processus global de mouvements transfrontaliers de plus de 200 millions de personnes d'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'insuffisance de ces analyses ne se trouve pas dans les origines souvent tragiques de ces mouvements, mais réside plutôt dans la relation mécanique qu'elle implique entre les acteurs des migrations et leurs motifs, c'est-à-dire les leurs propres comme ceux qu'ils n'ont pu choisir. Refuser d'entendre les fondements subjectifs de ces motifs et motivations équivaut à imposer une image sociale et politique à des individus qui revendiquent pourtant une autonomie et une liberté farouches. Cela amène, en outre, à créer un discours de victimisation que beaucoup d'entre eux refusent. Ainsi avons-nous le choix, dans cette perspective, entre un individu-robot et un individu-mutilé. Paradoxalement, cette perception dominante des migrations internationales oublie souvent de comprendre la complexité des effets des situations de détresse qu'elle entend dénoncer sur les perceptions, représentations et modalités d'action des êtres qu'elle prétend secourir. C'est pourquoi il est fondamental de rendre l'exil aux exilés, de rendre l'image à la réalité, de ramener l'extériorité à l'intériorité. L'ancienne querelle philosophique entre objectivisme et subjectivisme tend, de cette façon, à pencher en faveur du second.

Comprendre les migrations dans leur entièreté, au départ comme à l'arrivée, en passant par la transition socio-spatiale, impose alors d'approcher ces phénomènes par le biais de l'individu ou de la communauté d'individus. Acteur par excellence de la modernité, quasi-Rastignac des

temps actuels, le migrant fait figure de volontariste absolu. Doué de savoirs et de savoir-faire, il circule de façon non linéaire, ou alors met en jeu des ressources symboliques implicites au profit d'échanges aux facettes bariolées dans une économie mondialisée lui servant de bouée de sauvetage culturelle. Le monde extérieur ne serait pour lui qu'un instrument pour réaliser ses projets, un outil pour forger son identité, un accessoire qui ne saurait l'assujettir autrement que dans l'élan de sa propre prophétie auto-réalisatrice. L'irrégularité, pour un exilé, reste pourtant le facteur surdéterminant l'ensemble de ses pratiques autant que celles des communautés en exil : les pratiques individuelles ou collectives répondent avant toute autre chose à ce qui se pose objectivement, pour leurs protagonistes, comme un problème. Cela n'enlève rien à la banalité quotidienne de l'existence migrante, ni à ses influences sur le cours des choses ; néanmoins la normativité des institutions et des sociétés n'en reste pas moins imprégnée de domination et de contraintes structurelles fortes, mais pas indépassables. La construction sociopolitique des migrations irrégulières ne crée pas des individus par un processus magique, ou quelques interactions sériees, elle le fait par l'exil, par la traversée, par la transcendance des frontières sociales, culturelles, politiques, économiques, qui sont autant de barrières imaginaires aux effets biens réels, qui bornent le monde matériel comme celui de l'imaginaire.

Dépasser la pensée d'État¹

Lorsqu'il est question des migrations irrégulières, il est avant tout question de l'État et, plus particulièrement, de sa capacité à former les catégories par lesquelles sont appréhendées les pratiques sociales ; celui-ci les transforme ainsi en pratiques *politiques*. La politisation des migrations entraîne le migrant dans un entrelacs de relations avec différentes institutions administratives, policières et judiciaires. Surtout, par le jeu de légitimation et délégitimation sociale que provoquent les représentations issues du champ politique, elle mobilise les acteurs sociaux autour de ses propres enjeux et intérêts. La formation de l'État s'est réalisée par la monopolisation progressive des espaces de l'action sociale avec la création de normes juridiques. L'État s'est donc naturellement approprié le droit de définir les circulations légitimes². Le déclin du travail forcé et l'émergence de « travailleurs libres » ont parallèlement accompagné ce processus de constitution de l'État en fournissant une base matérielle croissante pour le développement de son action publique (droits civiques et politiques,

1. Abdelmalek Sayad, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, 1999, pp. 5-14.

2. John Torpey, « Aller et venir : le monopole étatique des "moyens légitimes de circulation" », *Cultures & Conflicts*, n° 31-32, 1998, pp. 63-100.

contrôles divers, taxations, assistance économique et sociale...) et un contenu idéologique cohérent sous la forme de l'État-nation, devenu premier élément de l'identification formelle des individus autant que dernier garant de sa propre légitimité et des droits qu'il octroie. C'est bien parce que l'État, en tant qu'institution bureaucratique de surveillance et de contrôle, s'attribue des domaines d'action qu'il a besoin de contrôler ses frontières et les individus présents sur son territoire afin de déterminer qui relève ou non de sa responsabilité et de son action. Or, les mutations induites par la « modernité libérale » ont déplacé le problème de l'assistance de personnes sédentaires mais incapables de travailler – qui était celui des sociétés médiévales –, à des personnes mobiles pouvant travailler, mais ne satisfaisant pas pour autant leurs besoins élémentaires : les « pauvres »³. Cela augmente d'autant la nécessité d'un contrôle étatique de la population et du territoire ainsi que la formalisation de ses rapports avec les autres États, ici par le biais des passeports ou autres cartes de séjour ou de réfugié.

Le contrôle des frontières devient alors un élément indispensable, pour la survie des États dans leur concurrence politique réciproque, mais aussi pour l'affirmation de leur souveraineté et de leur légitimité vis-à-vis des habitants peuplant leurs territoires. Changeant au gré des nécessités socio-économiques de son temps, le droit de la mobilité évolue aujourd'hui sous le double effet des crises structurelles de l'économie capitaliste tardive et de ses conséquences sur la formation des identités individuelles et collectives. Si cela peut paraître vrai, au moins sommairement, pour les démocraties libérales, il en va autrement en Algérie avec le vote des lois répressives des 25 juin 2008 et 25 février 2009 : la première fixe les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers en Algérie dans le contexte de l'exportation des normes juridiques européennes et de la protection de la « sécurité nationale » ; la seconde amende le code pénal et criminalise la sortie du territoire hors des points de passage et de contrôle officiels des nationaux, dans le but d'enrayer l'émigration irrégulière des Algériens vers les côtes européennes, devenue, pour Alger, nuisible à son image à l'étranger. Ces lois distinguent l'immigrant étranger et l'émigrant national. Plus précisément, elles reconstruisent les conditions selon lesquelles chacun de ces groupes de migrants sera considéré comme irrégulier, comme illégal. Paradoxalement, cette mise en irrégularité de certaines mobilités, cette production de l'illégalité, plutôt que d'agir comme une mise hors-la-loi, les font tomber sous le coup du droit pénal, donc les font entrer dans des relations prédéterminées avec les institutions en charge de le faire respecter et les sociétés gouvernées. Plus qu'une construction de l'exclusion des exilés, le droit de la mobilité intègre les migrants irréguliers à un ensemble de relations prédéterminées et favorise le développement d'un marché captif de la mobilité.

3. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, 1995.

Ces deux distinctions-oppositions – étranger/national, légal/illégal – doivent donc être dépassées si l'on espère pouvoir se dégager de la pensée d'État dans l'étude des migrations vers et depuis l'Algérie. Ce ne sont pas les seules. En 1984, Edward Saïd, l'auteur de l'ouvrage de référence *L'Orientalisme* en 1978, publie un essai intitulé *Réflexions sur l'exil*⁴. La notion d'exil, telle qu'il a pu la définir, est étroitement liée à sa propre expérience de Palestinien exilé en Égypte puis aux États-Unis, et imprégnée de ses études littéraires. Saïd cherche à donner un caractère particulier à l'exil en le distinguant des autres catégories de migration que sont l'asile, l'émigration et l'expatriation, c'est-à-dire les différentes figures et formes sociales de ceux qui sont hors de chez eux. Les premiers, les réfugiés, sont l'objet d'une prise en charge institutionnelle et d'une compassion sociale et politique dues aux raisons les ayant poussés hors de leurs frontières. Les seconds ont fait le choix de quitter leur pays légalement, par le biais de contrats de travail ou de visas d'études par exemple. Les troisièmes sont, eux, simplement partis dans le cadre d'un emploi obtenu au préalable de la sortie de leur territoire d'appartenance : ils peuvent rentrer à tout moment, et ne sauraient guère souffrir d'autre chose que du « mal du pays » tant les conditions qui leur sont faites portent souvent de nombreux et divers avantages. L'exil n'a rien de commun avec ce mal du pays, c'est au contraire une forme d'aliénation. « Pour commencer, l'exil est non seulement une condition *réelle*, c'est aussi dans le propos qui est le mien une condition *métaphorique* » écrit-il⁵. Saïd insiste sur les souffrances de l'exilé, victime du bannissement comme dans l'ostracisme antique. L'exil est, chez lui, mutilation de l'être par le déracinement et la perte du domicile existentiel qui entraîne inévitablement une certaine acculturation. Les principaux exemples qu'il cite sont ceux des Juifs, des Arméniens et des Palestiniens. Pour Saïd, l'exil est avant tout un exil diasporique.

La richesse de son texte doit cependant permettre de développer l'idée d'un exil ontologique, de dégager l'essence de l'expérience de l'exil, de retrouver l'exil « transcendantal » qu'il évoque⁶. Il est question ici d'élargir sa définition pour l'appliquer au cas des exilés subsahariens en Algérie et au Maghreb, mais aussi à celui des exilés algériens qui sont tout d'abord en situation d'exil à domicile. Car s'ajoutent à la contrainte du départ et à la souffrance d'autres éléments de définition. En premier lieu, la condition d'exilé relève de la non-appartenance, ce qu'il qualifie de « solitude ressentie en dehors du groupe »⁷. En second lieu, l'errance est à la fois concrète et

4. Edward Saïd, « Réflexions sur l'exil », in Edward Saïd, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Arles, Actes Sud, 2008, pp. 241-270.

5. Edward Saïd, *Des intellectuels et du pouvoir*, Paris, Seuil, 1994, p. 68.

6. Edward Saïd, « Réflexions sur l'exil », in Edward Saïd, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Arles, Actes Sud, 2008, p. 251.

7. Un exilé sénégalais évoquait l'exil comme une expérience solitaire : « Nous tous, c'est Dieu qui nous a créés. Les gens ne pensent pas. Si tu pars, tu laisses la femme, la maison et la voiture. Tu pars seul » ; Edward Saïd, « Réflexions sur l'exil », *art. cit.*, p. 245.

imaginaire : ayant été perdu par sa nation, plus qu'il ne la perd en son for intérieur, l'exilé se trouve tenté par un nationalisme exacerbé, un « narcissisme masochiste », ou alors cherche à recréer plus simplement des communautés pour reformer une identité malmenée par la discontinuité entre « habitude et habitat ». En troisième lieu, se pose la question du retour : pour Saïd, le retour est improbable mais au-delà de sa propre situation, ce qui marque la problématique du retour est sa modalité. Pour les Subsahariens et les Algériens, ce sont les arrestations et les expulsions qui sont les principales formes de retour d'un exil irrégulier.

Dans son sens propre, l'exil renvoie à une contrainte insurmontable au départ, tandis que dans la Rome antique, il permettait d'éviter une condamnation : c'était l'exil volontaire. Aujourd'hui, le terme renvoie plus directement, dans le sens commun, aux réfugiés et demandeurs d'asile, qui représentent les exilés par excellence, victimes de conflits et/ou de persécutions. Dans une acception plus littéraire, comme celle de Saïd, celui-ci se définit comme un éloignement intellectuel ou moral, ou, au sens figuré, comme une privation de ce à quoi l'on est attaché⁸. Pour aller plus loin et dépasser le sens commun de l'exil comme contrainte extérieure, il doit s'envisager comme une condition sociale spécifique, renvoyant au groupe d'origine tout comme à l'insertion dans une communauté à laquelle l'on est étranger. L'exil est un rapport social incorporé en tant que fait du monde et que forme de conscience. Dans l'exil irrégulier, si contrainte il y a, celle-ci est assumée, reprise, intégrée, intériorisée par l'individu. Ce n'est qu'à cette condition que la définition de l'exil peut s'extraire de la simple contrainte pour laisser place à des stratégies de contournement et d'évitement qui rendent à l'agent une relative autonomie vis-à-vis des structures. La possibilité même du changement repose, en effet, sur les interstices laissés aux agents par les configurations conjoncturelles des structures : la contradiction entre l'univocité des structures et le caractère équivoque des pratiques humaines n'est surmontable que par le jeu subtil autour des règles, des déterminations et des possibilités limitées que chaque structure d'action et de pensée fournit aux agents. L'autonomie pure n'existe pas, l'hétéronomie radicale non plus : il n'est pas tant question d'une différence de nature que d'une différence de degré en fonction des cadres divers et évolutifs des activités humaines. C'est singulièrement ce contenu-ci que nous donnons à l'exil en tant que rapport social, dans la mesure où c'est par le retour critique à l'expérience de la migration, dans l'ensemble de son contexte sociopolitique, qu'il est possible de dépasser la pensée d'État et les idéologies dominantes dans l'étude des migrations irrégulières vers et depuis l'Algérie.

8. *Le Grand Robert de la langue française* ; Centre national de ressources textuelles et lexicales.

La lutte symbolique autour des migrations irrégulières

L'action publique de l'État donne à voir les migrants irréguliers comme des criminels, comme les transgresseurs des frontières officielles et officieuses. La visibilité des questions migratoires dans les médias s'oppose à l'occultation de leur présence réelle dans la société ou l'économie algérienne. Elle est même inversement proportionnelle à la prise en compte des réalités du départ, du voyage et des conditions de vie des exilés dans ces mêmes discours. La rhétorique du nombre, à propos des exilés subsahariens en Algérie, s'intègre aux discours les instituant comme une menace pour la sécurité nationale sous toutes ses formes. Le peu de chiffres globaux rendus publics quant à l'émigration maritime irrégulière des Algériens renvoie, par contraste, au rôle de révélateur que celle-ci joue à propos de l'état de la société politique algérienne et de son économie réelle. La visibilisation et l'occultation, chacune ayant pour fonction, dans la production de discours, de servir des intérêts officiels (politique, géopolitique) et officieux (pérennité de l'exploitation des exilés, reproduction des stéréotypes sociaux), n'exposent pas les conditions réelles de l'exil. Elles fabriquent et justifient plutôt des images sociales et politiques qui délégitiment cette forme même de migration, ses protagonistes et leurs revendications. Elles forment une scène sur laquelle se joue une pièce préétablie avec ses rôles, son script et ses décors qui s'insèrent dans un contexte plus large ; or, seule une référence et une compréhension de ce contexte, ce hors-texte, rendent ces images et leurs usages intelligibles dans leurs aspects sociopolitiques.

D'une part, il existe une communication ponctuelle, mais relativement régulière, de statistiques officielles relatives à l'estimation des entrées irrégulières et au nombre d'exilés subsahariens refoulés ; d'autre part, il n'y a que des communiqués opportuns d'arraisonnement de barques d'exilés algériens en mer ou d'arrestations avant le départ. Dans le premier cas, ces chiffres font état de 41 000 expulsions entre 2009 et 2011 ; elles étaient de 30 000 entre 2006 et 2009⁹. Ali Bensaâd estime qu'il y aurait environ 75 000 migrants subsahariens en Algérie, et que ceux-ci représenteraient près de la moitié de la population de Tamanrasset¹⁰, tandis que d'autres annoncent une centaine de milliers de travailleurs subsahariens migrants en Algérie¹¹. Dans le second cas, peu de chiffres globaux sont fournis par les autorités : ils ont été 2 340 à avoir été arrêtés par les autorités algériennes entre 2005 et 2007 ; ils étaient près de 1 000 entre janvier et septembre

9. *Maghreb émergent*, 14 décembre 2012 ; *El Watan*, 3 juin 2009.

10. Ali Bensaâd, « L'immigration en Algérie. Une réalité prégnante et son occultation officielle », in Ali Bensaâd, *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Paris, Karthala, 2009, p. 18-20.

11. Philippe De Bruycker, Anna Di Bartolomeo, Philippe Fargues, *Migrants smuggled by sea to the EU : facts, laws and policy options*, MPC RR2013/09, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI) : European University Institute, 2013, p. 3.

2007¹². Selon l'APDHA, une association de défense des droits de l'Homme andalouse, ils ont été 1 500 à être refoulés d'Espagne en 2011, une centaine de plus que l'année précédente¹³. Les interpellations de migrants irréguliers en provenance d'Algérie en Sardaigne étaient stables : entre 1 500 et 1 600 personnes entre 2007 et 2008 d'après le ministère de l'Intérieur italien¹⁴. D'autres sources notent un pic à près de 2 000 arrestations d'Algériens en 2008 sur l'ensemble des routes maritimes menant à l'Italie ; d'après ces sources, ces chiffres ont été divisés par trois et plus les années suivantes – pour ne plus concerner que quelques centaines d'individus¹⁵ – après l'instauration de patrouilles maritimes communes avec l'Italie¹⁶. Les différences quantitatives entre les migrations transsahariennes vers l'Algérie et les migrations transméditerranéennes depuis l'Algérie ne sauraient justifier à elles seules un traitement particulier pour l'une ou l'autre de ces catégories en fonction de leur nombre, sauf à doubler la dichotomie national-étranger d'une opposition numérique positiviste. La reproduction de préconceptions héritées du traitement institutionnel et sociopolitique des migrations équivaldrait alors à la reprise acritique et non problématisée de faits extérieurs à l'exil et aux exilés.

Bien au contraire, il est important de dépasser la réification des phénomènes migratoires en Algérie, phénomènes ordonnés et classifiés selon des catégories et des modes d'appréhension qui ne trouvent de sens que dans le contexte particulier qui les a vus naître et se déployer. En effet, qu'il s'agisse d'articles de presse ou de chiffres officiels, les exilés ne sont ici que les figurants de leur propre migration, et même les figurants des processus de leur propre figuration. Réduire les uns à des délinquants, les autres à des inconscients, ou alors ramener des faits sociaux à de pures statistiques, obscurcit tout bonnement ces réalités par un brouillard cognitif objectivement orienté et par le camouflage de leurs enjeux proprement politiques. Traiter les migrants subsahariens en Algérie et les émigrants algériens sur le même plan est un choix assumé ayant pour but de retrouver la parité entre des expériences humaines artificiellement séparées – par l'État, la société, l'économie, la culture – bien qu'ontologiquement communes. L'exil apparaît donc comme un « *topos* de l'expérience humaine »¹⁷, plutôt que comme une formule d'actions sérieuses selon les canons des sciences positives.

12. *El Watan*, 24 octobre 2007.

13. *El Watan*, 1^{er} septembre 2012.

14. Paolo Cuttita, « Readmission and the Relations between Italy and North African Mediterranean Countries », in Jean-Pierre Cassarino (ed.), *Unbalanced Reciprocities : Cooperation on Readmission in the Euro-Mediterranean Area*, Middle East Institution Special Edition Viewpoints, 2010, p. 49.

15. Philippe De Bruycker et al., *Migrants smuggled by sea*, art. cit., p. 16.

16. *El Watan*, 22 juin 2009.

17. Edward Saïd, « Réflexions sur l'exil », in Edward Saïd, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Arles, Actes Sud, 2008, p. 251.

L'opposition des migrations irrégulières des Subsahariens et des Algériens repose également sur des catégories juridiques, institutionnelles et sociales qui en font deux phénomènes aux différences supposément irréductibles. La première concerne le statut légal de ces deux groupes migrants. Les Algériens interrogés, candidats malheureux à l'émigration ou refoulés, ne sont pas en situation d'illégalité avant leur départ ; ils le deviennent, selon la loi votée en 2009, lorsqu'ils quittent irrégulièrement le territoire national, *i.e.* lorsqu'ils sortent des eaux territoriales. Au contraire, les exilés subsahariens sont déjà « clandestins » lorsqu'ils arrivent en Algérie et, plus généralement, au Maghreb. A ce titre, ils sont sujets aux arrestations et à la marginalisation socio-spatiale ; ils ne disposent d'aucun droit. C'est pourquoi, selon ce raisonnement, ces deux groupes d'exilés ne pourraient pas faire l'objet d'une comparaison.

La seconde raison qui justifierait une incommensurabilité entre ces deux migrations est l'opposition entre les migrants dits économiques et les réfugiés et demandeurs d'asile. Si elle concerne surtout les migrants subsahariens, cette séparation arbitraire pourrait très bien s'appliquer aussi aux Algériens présents à l'étranger. Les Subsahariens demandeurs d'asile ou réfugiés ont très peu de chance d'être reconnus par l'antenne algérienne du Haut Commissariat aux Réfugiés et presque aucune par le Bureau Algérien Pour les Réfugiés et Apatrides (BAPRA), qui se concentre sur les réfugiés sahraouis ou palestiniens¹⁸. Dès lors, cette politique ultra-sélective de l'asile, qui aboutit à instituer de potentiels réfugiés en « passagers clandestins » de l'asile, les renvoie dans l'illégalité. Qui plus est, la méconnaissance par les forces de l'ordre de ce statut et la politique répressive de l'Etat algérien font que, dans la pratique, les réfugiés reconnus sont souvent traités comme des migrants illégaux. L'opposition entre ces deux catégories ne tient donc pas dans la réalité.

Le dernier argument qui expliquerait l'impossible comparaison est la distinction conceptuelle et culturelle entre le « national » et l'« étranger ». Parce qu'ils seraient « chez eux », les émigrés algériens ne sauraient se mesurer à l'aune de leurs homologues subsahariens, et inversement. Cela se traduit dans le langage journalistique et populaire qui oppose les « *harraga* »¹⁹ aux « clandestins africains » : l'utilisation du mot « *harraga* » est, en effet, réservée aux seuls Algériens quand les Subsahariens sont qualifiés d'« immigrés », de « migrants » ou de « clandestins » et sont systématiquement renvoyés à leur apparence et à leur identité – reconstruite – de « Noirs africains ». En Algérie, comme dans le reste du Maghreb, il n'est donc pas pensable dans les discours ou, dans une moindre mesure, dans la recherche de mettre ces deux phénomènes sur un même pied d'égalité.

18. Selon le HCR, ils étaient 140 réfugiés subsahariens reconnus pour 670 demandeurs d'asile en août 2011.

19. En Arabe, le mot signifie « brûleur » en référence au fait de « brûler » les frontières ou ses papiers pour ne pas être identifiable. Au sens figuré, le terme s'utilise aussi pour

Or, la validité de ces différents arguments ne repose que sur leur conformité avec la domination idéologique de l'Etat, la prise en charge institutionnelle des exilés et le sens commun. Le premier argument ne tient que dans la mesure où l'on se place dans la perspective performative des normes juridiques des Etats, seuls capables de créer et séparer les espaces pratiques de la légalité et de l'illégalité. Ce normativisme n'est pas anodin mais sert, au contraire, la reproduction de l'ordre politique officiel et de l'ordre social dominant. Le second argument reproduit, quant à lui, le schéma du rapport entre migrants et institutions qui diffère selon les catégories utilisées et contribue à créer un groupe de migrants qui serait plus légitime qu'un autre. L'arbitraire de cette séparation a pour conséquence un traitement différencié et discriminant des exilés selon la catégorie qui leur a été assignée par divers dispositifs institutionnels et sociopolitiques. Enfin, le dernier argument ne révèle rien d'autre que le stéréotype des sociétés maghrébines vis-à-vis des sociétés subsahariennes et la différenciation mentale opérée par elles entre les « Africains » et les « Maghrébins », se positionnant ainsi dans une plus grande proximité mimétique avec un monde européen idéalisé²⁰. Ces arguments sont donc réifiant dans la mesure où ils reproduisent les idées dominantes, s'appuient sur des représentations abstraites – bien que situées – et ne se distancient pas des intérêts matériels et politiques qui sous-tendent ces représentations idéologiques.

Revenir au *phénomène migratoire*

Des choix méthodologiques clairs et explicites guident cette recherche au-delà des sentiers déjà tracés par les études existantes. Il ne sera donc pas question de former des types idéaux d'individus en exil ou de réaliser une monographie des milieux migrants en Algérie ; au contraire, en dépassant l'opposition entre exilés subsahariens et algériens, il s'agit avant tout de retrouver le caractère universel du phénomène migratoire. L'exil vécu étant radicalement différent de l'exil représenté, l'expérience migratoire s'exprime dans des pratiques, des discours et des expériences concrètes. Ces dernières passent par le corps percevant, véritable outil de travail de l'exilé, outil de l'intentionnalité de son exil, qui apparaît comme le moyen par lequel le monde de l'exil lui est perceptible et compréhensible²¹. C'est

désigner une personne qui « brûlerait » sa place dans une file d'attente par exemple. Nous dirons un « *harrag* » et des « *harraga* », l'émigration irrégulière sera désignée par le terme « *harga* ».

20. Il est possible d'y voir également l'influence de l'idéologie panarabe et des politiques culturelles officielles qui ont défini le Maghreb comme arabe et musulman, au détriment des communautés berbères et des minorités religieuses. Aussi, pour certains Subsahariens, le Maghreb appartient à l'« Afrique blanche » par opposition à l'« Afrique noire ».

21. Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

aussi par ce biais qu'une communauté d'expériences et de destin peut se faire jour à la conscience des exilés. Les solidarités développées par les migrants subsahariens et algériens – pour survivre ou migrer – expriment la formation de véritables communautés humaines, reliées entre elles par une position partagée dans l'ensemble sociopolitique habité. Si le corps permet de donner un sens aux expériences physiques liées à l'exil – conditions de vie, arrestations, refoulements –, son caractère social ne se dévoile véritablement que lorsqu'il s'affirme collectivement et objectivement dans la réunion d'individus reconnaissant mutuellement la similitude de leur condition. De l'existence pour soi de l'exilé à l'existence en soi de l'exil, les migrants deviennent un groupe social, c'est-à-dire une entité humaine entrant dans certaines relations spécifiques avec la société et ses institutions. Cette forme d'intégration sociale, paradoxalement fondée sur une marginalisation multivoque, fonde elle-même un sentiment d'appartenance que l'exil fondateur avait mis à mal : parler de nation d'exilés, si ce n'est d'une seule et même nation en exil, ne semble alors pas inconcevable. Finalement, c'est en-deçà des institutions ou de la politique institutionnalisée, en dehors d'elles, voire contre elles, que se construit l'exil comme phénomène social. Il ne se construit pourtant pas moins en relation avec elles.

Cette approche singulière se nourrit d'enquêtes de terrain auprès des exilés subsahariens et algériens. Puisque l'exil est un lieu commun de l'humanité moderne – Saïd ne parle-t-il pas lui-même d'une quête « d'autres mondes, d'alternatives pour les spéculateurs bourgeois, les vagabonds, les exilés »²² ? –, ce n'est qu'*in situ* qu'il peut être approché au plus près de la part d'un observateur extérieur. L'attention portée aux détails de la vie en exil, la recherche de ses signes dans le langage ou les expressions corporelles, n'est possible que dans leurs lieux de vie, de travail ou de détente. Une cinquantaine d'entretiens non-directifs, individuels ou collectifs, soutiennent donc cette étude. Ils se sont déroulés en 2008, au Maroc, à Rabat et Oujda, auprès d'exilés subsahariens ayant majoritairement transité par l'Algérie et, surtout, à Alger, Tamanrasset, Annaba et Sidi Salem, Oran, Maghnia et Aïn El Turck en 2009 et 2011. Entraînant une remise en cause d'hypothèses initiales trop générales, ces enquêtes ont permis le développement d'un cadre théorique original au fil des rencontres, des discours entendus, des histoires racontées, des réalités traversées, au travers d'échanges « conviviaux » pour reprendre l'expression d'Ivan Illich. À l'exception de l'observation directe et du discours de première main, l'anecdote possède un pouvoir heuristique particulier : fait en apparence insignifiant qu'un échange trop balisé empêche le locuteur d'évoquer, la banalité ou l'aspect caché de ce que révèle une anecdote sont souvent tout aussi éclairants que le récit de vie linéaire individuel et charrient, en même temps, une charge soit imaginaire, soit émotionnelle qui donne lieu à une meilleure compréhension de la situation en question. Tenter d'accéder à la

22. Edward Saïd, « Réflexions sur l'exil », *art. cit.*, pp. 251-252.

subjectivité des exilés favorise la translation de l'individuel vers le social, ses représentations, ses incorporations, ses expressions. Il s'agira ici de saisir « comment les gens produisent leur vie » d'exilés²³. Le caractère universel de cette expérience de l'exil nécessite de rassembler deux publics distincts en allant à l'encontre d'appréciations reproduisant la pensée d'État et le sens commun.

L'Algérie dans le système migratoire eurafricain

Le voyage des migrants, les traversées de pays, de déserts, de mers, sont marqués par des routes établies, évoluant au gré des circonstances (possibilité de passage, pression sécuritaire), mais ces itinéraires sont également faits d'impasses (lieu de refoulement, étape transitoire s'éternisant) et de carrefours à partir desquels plusieurs routes s'offrent aux exilés qui peuvent ainsi redéfinir leur migration dans leur propre cours. Entre les exilés subsahariens au Maghreb ou l'exil irrégulier des Algériens vers l'Europe, les routes migratoires sont avant tout divergentes dans la mesure où les premiers sont déjà hors de leur pays d'origine et ont parfois l'Algérie comme destination, quand les seconds souhaitent quitter le leur par des filières qui leur sont propres. Pour les ressortissants de la République Démocratique du Congo, par exemple, la sortie du territoire peut s'opérer soit par le Centrafrique, soit par le Congo-Brazzaville pour ensuite, rejoindre les routes traditionnelles menant au Maghreb à partir du Cameroun : c'est-à-dire la traversée du Nigeria, du Niger, puis l'entrée en Algérie se faisant d'Assamaka au Niger vers In Guezzam. Les exilés « quittant » l'Afrique de l'Ouest, à l'image des Guinéens, des Ivoiriens ou des Sénégalais, traversent généralement le Mali pour entrer en Algérie, soit par Bordj Badji Mokhtar, soit par Tinzaouatine. Il est cependant important de noter que dans de nombreux cas l'expérience maghrébine a été précédée d'une migration en Afrique de l'Ouest ou en Afrique centrale, dans des pays tels que le Gabon, le Togo ou la Guinée-Conakry : l'arrivée au Maghreb se concrétise alors au bout d'une ou plusieurs années de mobilité sans linéarité de l'itinéraire. Dans les espaces saharo-maghrébins, les exilés circulent également d'est en ouest : de Libye en Algérie par la piste de Ghat vers Djanet, et d'Algérie au Maroc entre les villes frontalières de Maghnia et Oujda. Enfin, il ne faut pas négliger les cas dans lesquels l'entrée s'est faite régulièrement au Maghreb, notamment au Maroc, par les voies aéroportuaires, les exilés excédant ensuite la durée de séjour à laquelle leurs documents de voyage leur donnent droit. Ou alors, en Algérie, dans le cas des ressortissants maliens, il faut faire tamponner le passeport au poste

23. Maurice Godelier, Marie Rebeyrolle, « Comprendre l'altérité sociale et existentielle d'autrui », *Journal des anthropologues*, n° 116-117, 2009, pp. 35-54.

frontière, ce qui leur autorise un séjour légal de trois mois aux termes desquels il faut redescendre à la frontière et répéter les formalités.

Les villes maghrébines et sahéliennes sont les véritables carrefours de l'exil des subsahariens²⁴. Tamanrasset au Sud algérien, et dans une moindre mesure Adrar ou Ghardaïa, jouent ce rôle de carrefours vers les métropoles du Nord comme Alger et Oran – lorsqu'il est question de se rendre au Maroc ; dans ce dernier pays, Oujda permet de se diriger soit vers Rabat ou Casablanca, soit vers Tanger ou les forêts jouxtant les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Il est bien question, dans ces cas, de carrefours puisque la circulation des exilés peut y être réorientée selon les routes ouvertes. Ces espaces urbains permettent aussi de s'informer en s'intégrant à la communauté des exilés déjà présents et de ré-accumuler un capital qui sera réinvesti dans la poursuite de « l'aventure » : il s'agit là de points nodaux fondamentaux dans l'organisation urbaine réticulaire servant de relais structurels aux déplacements des exilés subsahariens entre Sahel, Maghreb et Europe. Néanmoins, les exilés se trouvent également dans des impasses : la ville transfrontalière de Tinzaouatine, entre le Mali et l'Algérie, est probablement l'une des plus difficiles, avec Dirkou au Niger en direction de la Libye. Les espaces de Maghnia-Oujda et les forêts peuvent également devenir des impasses lorsque les moyens sont épuisés, la santé chancelante ou les tentatives de passages infructueuses trop nombreuses. Les grandes villes jouent dans certains cas un rôle d'étape puisque les possibilités de travail y sont plus nombreuses, la reproduction de la force migrante y est plus aisée. Enfin, les impasses peuvent être constituées individuellement par une situation de fatigue physique et/ou morale, de découragement ou de l'absence prolongée de revenus.

Pour les exilés subsahariens, il s'agit donc de milliers de kilomètres parcourus – dont souvent plusieurs centaines à pieds – et de traversées multiples de frontières, parfois régulièrement dans les espaces Ouest-africains et sahéliens, mais aussi irrégulièrement une fois atteints les pays maghrébins et leurs espaces sahariens. La situation est alors d'une certaine manière inverse en ce qui concerne les exilés algériens. Si certains sont présents en Libye, en Tunisie ou au Maroc, comme les Subsahariens, pour y travailler ou y rejoindre l'Europe, la seule convergence des routes est celle menant aux enclaves espagnoles au Nord du Maroc ; il n'a été signalé par la presse qu'une seule fois, à l'été 2008, un départ conjoint de Subsahariens et d'Algériens par la mer depuis les côtes algériennes en direction de l'Espagne : cela s'explique par le caractère, jusqu'à aujourd'hui étanche de chacune de ces filières auxquelles l'accès pour les *outsiders* est plutôt diffi-

24. Deux témoignages concordent néanmoins sur une route de quelques jours, empruntant la piste du Tanezrouft, à partir de Gao (Mali), entrant en Algérie par Bordj-Badj-Mokhtar, vers Adrar par Reggane, puis en direction de Bechar et Tlemcen ou Oran jusqu'à la frontière avec le Maroc : il s'agit d'un cas particulier d'une route directe du Sahel au nord du Maghreb, caractérisée par une traversée éclair de l'Algérie et spécifiquement orientée vers le Maroc et, éventuellement, le sol européen.

cile. Mais les Algériens connaissent également leurs impasses liées surtout à la mer – disparitions, arraisonnements, arrestations au débarquement puis refoulements, dérives vers la Tunisie ou le Maroc suivies d’emprisonnement ou de disparition. Les routes empruntées par les exilés algériens mènent, par voie maritime, vers les côtes espagnoles et italiennes à partir de villes et de quartiers des régions de départ : dans le premier cas, les points de départ sont les plages ou criques des départements d’Oran, de Mostaganem ou d’Aïn Temouchent ; aucun départ n’est signalé depuis le département de Tlemcen – frontalier avec le Maroc – car cette route éventuelle est plus longue que les autres. Dans le second cas, les départements de Skikda, Annaba et El Tarf – ce dernier étant frontalier avec la Tunisie – sont les points de départ vers l’île italienne de Sardaigne. Il existe donc deux routes maritimes pour les exilés algériens : la route d’Almería de 111 milles marins (200 kms) impliquant un trajet de treize heures minimum, donc dans les meilleures conditions, et la route de Cagliari d’une distance de 155 milles marins (279 kms) parcourus en une petite vingtaine d’heures dans le meilleur des cas²⁵. Les préparatifs sont souvent identiques une fois l’équipage réuni : repérage sur une carte puis configuration du cap sur le GPS marin, attente et guet du *calma* sur quelques jours grâce à internet²⁶ et rassemblement de quelques bagages et provisions pour un départ entre 23 heures et 4 heures du matin : un peu d’argent en euros si possible, des dattes concentrées pour plusieurs jours, des bidons d’eau, des jerricans de carburant et, pour les plus précautionneux, des gilets de sauvetage et des rames.

Si ces migrations irrégulières prennent de nos jours une place aussi importante dans le débat public, en Algérie comme en Europe pour des raisons différentes, elles n’en sont pas moins anciennes. M^e Fatma Zohra Benbraham rappelait par exemple, dans une intervention publique en 2008, que plusieurs dizaines de personnes s’étaient introduites clandestinement sur un bateau à vapeur français en 1926. Dans les dernières décennies, les *harraga* algériens se cachaient sur des bateaux de la marine marchande, parfois avec l’aide de marins. Cette dernière technique persiste aujourd’hui, même si elle a été dépassée par l’émigration maritime directe. Elle est néanmoins très dangereuse : la Convention de Montego Bay, fixant le droit international maritime, fait peser la responsabilité des « passagers clandestins » sur l’équipage et implique des amendes pour les compagnies mises en cause. De plus, avant d’accoster dans un port, si l’équipage déclare

25. Une route plus récente, la route de Majorque, est apparue entre la fin de l’année 2010 et l’année 2011. Les départs se font depuis la ville de Dellys, dans le département de Boumerdes, à proximité d’Alger ; la traversée dure une vingtaine d’heures pour parcourir les 300 kms (166 milles marins) qui séparent Dellys de l’île de Palma de Majorque. Son apparition récente s’explique probablement par la plus grande sécurisation des deux autres routes maritimes ; *Le Temps*, 19 janvier 2011 ; *El Watan*, 8 août 2011 et 6 octobre 2011.

26. Le terme *calma* désigne un temps clément propice à la traversée. Des exilés ont déclaré aller exclusivement sur des sites météorologiques étrangers, ne faisant pas confiance aux prévisions algériennes...

un « passager clandestin », il se peut qu'il soit interdit d'y stationner ou condamné à payer une amende : c'est pourquoi il arrivait que certains équipages décident de jeter par-dessus bord les importuns.

Jean Benoist notait, dans son *Dossier E... comme esclaves* en 1980, la difficulté de la traversée des Pyrénées, dans les années 1970, pour des Africains subsahariens qui n'avaient jamais connu de telles conditions climatiques, en outre de la dureté du voyage. En Algérie, la présence de ressortissants sahéliens est ancienne, ne serait-ce que du fait des liens tribaux les unissant aux Touaregs algériens ou des mobilités caravanières traditionnelles des siècles précédents. Plus récemment, les migrations transsahariennes se sont matérialisées lors des crises climatiques ou politiques au Sahel et en Afrique de l'Ouest, notamment à partir des années 1970²⁷.

Pourtant, s'il existe une certaine continuité entre ces mobilités, elles ne sauraient soutenir la comparaison avec les conditions contemporaines de l'exil. Le durcissement du droit de la mobilité en Europe et au Maghreb, la pression sécuritaire appuyée par des outils de haute technologie empruntés au secteur militaire, les tensions autour des problématiques dites « identitaires », l'instrumentalisation des questions migratoires dans les discours des élites politiques et médiatiques constituent un cadre structurel nouveau dans lequel se déploient les actions des agents sociaux exilés.

Un regard transdisciplinaire dans la perspective de la théorie sociale

Les recherches sociologiques actuelles autour des migrations algériennes n'ignorent pas la notion d'exil en se référant également à Edward Saïd. D'une part, Myriam Hachimi Alaoui, dans ses recherches sur les exilés algériens en France et au Canada, distingue principalement un « exil subi » d'un « exil assumé » selon les « épreuves » qu'ont passées ou dépassées les exilés (réguliers) avec lesquels elle s'est entretenue. L'exil est ainsi caractérisé par l'association de la rupture, de la contrainte et de l'indétermination de son déroulement et de son issue²⁸. Hachimi Alaoui définit alors, à la suite d'Abdelmalek Sayad²⁹, un « quatrième âge de

27. Hein De Haas, *Le Mythe de l'invasion. Migration irrégulière d'Afrique de l'Ouest au Maghreb et en Union Européenne*, Working Paper, International Migration Institute (Oxford), octobre 2007.

28. Myriam Hachimi Alaoui, « “Exilés” ou “immigrés” ? Regards croisés sur les Algériens en France et au Québec », *Confluences Méditerranée*, n° 39, 2001 ; *Les chemins de l'exil. Les Algériens exilés en France et au Canada depuis les années 1990*, Paris, L'Harmattan, 2007 ; « Rupture et incertitude : deux invariants de la trajectoire d'exil », *EurOrient*, n° 29, 2009, pp. 7-22 ; « Surmonter l'exil par le militantisme. Le cas des femmes algériennes en France et au Canada », *Naqd*, n° 28, 2010, pp. 265-286.

29. Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigra aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, pp. 55-98.

l'émigration algérienne » qui reflète les évolutions caractérisant les espaces d'émigration. La notion d'exil illustre ici la situation des Algériens francophones, libéraux et démocrates ayant émigré durant les années 1990, celles de la guerre civile algérienne, dans le contexte de l'irruption et de la diffusion de la violence politique, de l'islamisme radical et d'un néo-conservatisme sociétal³⁰. Cette notion lui permet, d'une part, de faire ressortir les racines sociopolitiques de cette émigration spécifique et, d'autre part, de traduire la rupture avec la nation d'origine dans laquelle ces émigrés ne se reconnaissaient plus. D'autre part, Karim Khaled met également en évidence les ruptures ressenties par les élites intellectuelles et techniques en Algérie. Il distingue la « rupture passive » qui est d'abord un malaise ressenti au sein de l'institution universitaire, de la « rupture active » qui est l'affirmation de la première par la démission, puis le départ à l'étranger³¹. Dans une approche de sociologie politique enfin, Farida Souiah, à partir du modèle *exit, voice, loyalty* d'Albert Hirschman, déconstruit la *harga* en tant que voie de sortie (*exit*) par rapport à une situation de mécontentement ressentie en Algérie, particulièrement du fait de l'épuisement et de la perte de crédibilité de l'option de la contestation selon les règles du jeu politique institutionnel et légitime ou dominant (*voice*)³².

La rupture est donc au cœur de la notion d'exil. L'exil est bien la discontinuité avec la nation, la rupture ontologique de l'individu avec son groupe d'origine, mais ce n'est pas une rupture « chirurgicale » : l'exil est la souffrance de la perte et celle du souvenir de ce que l'on a perdu et que nous rappellent sans cesse des éléments banals du quotidien³³. La rupture est ontologique parce qu'elle touche à l'être, à son identité et sa culture, à son environnement et son milieu. Elle peut être symbolique et se manifester par une critique radicale des conditions existantes ; elle peut être également très concrète et résulter de la violence politique, de la guerre ou d'une marginalisation socio-économique institutionnalisée : quelles qu'en soient les modalités, la nation n'est alors plus efficiente mais déliquescence. C'est d'ailleurs par l'intégration matérielle et morale que Marcel Mauss définit les nations en tant que groupe sociopolitique non-segmentaire³⁴. Et c'est

30. Sur le thème du néo-fondamentalisme en Algérie, voir l'article de Kamel Daoud et l'interview d'Abderrahmane Moussaoui dans *Le Quotidien d'Oran* du 17 mai 2009.

31. Karim Khaled, « Ruptures et exils forcés des élites intellectuelles algériennes : cas des enseignants-chercheurs installés en France », in Mohamed Ghalamallh (dir.), *L'Université algérienne et sa gouvernance*, Alger, CREAD, 2011, pp. 57-100.

32. Farida Souiah, « Les *harraga* algériens », *Migrations Société*, vol. 24, n° 143, 2012, pp. 10-12.

33. Edward Saïd, *Des intellectuels*, op. cit., pp. 64-65.

34. Marcel Mauss, « La nation (tapuscrit inédit) », *Socio-anthropologie*, n° 4, 1998 : <http://socio-anthropologie.revues.org/index127.html> ; « The Problem of Nationality », *Proceedings of the Aristotelian Society, New Series*, Vol. 20 (1919-1920), pp. 237-265 ; « La nation », 1920, Édition électronique Les Classiques en Sciences Sociales : <http://classiques.uqac.ca/>

justement dans ces ruptures et segmentations que se rejoint l'exil des Subsahariens et des Algériens.

La théorie sociale, dérivée des analyses marxiennes et marxistes hétérodoxes, notamment celles de Georg Lukács et de l'Ecole de Francfort, cherche à dépasser les apories résultant des cloisonnements disciplinaires, d'un positivisme étriqué ou d'un qualitatifisme aux contours épistémologiques flous. Plutôt que la juxtaposition artificielle de disciplines différentes, les problématiques étudiées ici traversent les sciences établies pour en maximiser les apports heuristiques. La théorie sociale se caractérise en outre par une orientation épistémologique critique, c'est-à-dire guidée par le questionnement radical des conditions de production des savoirs, représentations et discours³⁵. La méthode dialectique revendiquée par Max Horkheimer cherche à comprendre le monde en mouvement comme produit des activités conscientes et inconscientes des êtres qui le composent : car, si parfois les théories structurelles réifient les individus, les théories agentielles réifient aussi les ensembles sociaux. La spécificité épistémologique de la Théorie critique réside dans un certain relativisme, ou plutôt dans la relativisation des connaissances à leurs conditions de production et d'émergence. Ni travail du pur esprit, ni simple décalqué de la matière, la méthode dialectique ne découvre pas de vérités objectives immuables mais, à l'aide des concepts, forme des totalités explicatives à partir des recherches partielles des disciplines scientifiques : en ce sens, elle se veut unification des savoirs séparés.

Or, c'est précisément cette séparation entre les représentations et la réalité vécue par ceux qu'elles représentent, entre la démarche volontariste de l'émigration et les impasses et épreuves qui l'entravent, voire l'anéantissent, entre le cosmopolitisme concret que fondent les migrants et les conservatismes communautaires, réels et imaginaires, auxquels se heurtent les exilés, entre des corps en mouvement et des corps que l'on emprisonne et refoule en raison même de leurs mobilités, entre la « migration clandestine » des uns et la « *harga* » des autres qui sera désigné par le concept de réification. Forme « pathologique » de la relation sujet-objet ou agent-structure, la réification ne reproduit pas uniquement les structures matérielles et mentales de la rationalité marchande : elle en accentue les contradictions, fondant par là même les conditions de son propre dépassement. La problématique se déporte alors sur la question de l'autonomisation des formes sociales des volontés individuelles mais pas des pratiques, et finalement la réification interroge les conséquences non intentionnelles d'actions en apparence intentionnelles. En conséquence, c'est bien le caractère rationnel de l'ensemble social qui est remis en cause puisque la liberté affirmée dans l'exil se définit par le choix conscient de

35. Max Horkheimer, « Théorie traditionnelle et théorie critique » (1937), in Max Horkheimer, *Théorie traditionnelle et théorie critique*, Paris, Gallimard, 1996, pp. 15-92 ; *Théorie critique*, Paris, Payot.